

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -POLITIQUE DE LA VILLE

ROUBAIX -

NPRU - QUARTIER DU PILE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

I. Rappel du contexte

De par sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy du 21 février 2014. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, au sein de la Métropole Européenne de Lille est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre de la convention NPNRU adoptée par la délibération n° 20 C 0380 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix ont menés des études urbaines en vue de définir un projet d'aménagement à l'échelle des quartiers Est et plus particulièrement celui du Pile.

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain a été l'objet d'une concertation préalable.

La MEL porte l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération n° 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis.

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire à l'échelle du NPRU de Roubaix a été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix.

Délibération DU CONSEIL

Ainsi, cette phase de concertation préalable s'inscrit dans une démarche d'élaboration concertée du projet engagée depuis 2018 et dont le détail est repris en préambule du bilan annexé.

II. Objet de la délibération

Les objectifs poursuivis dans ce nouveau programme de renouvellement urbain visent notamment à :

- Finaliser et pérenniser l'action engagée dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain (ANRU 1) et le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) par des interventions de requalification volontariste d'îlots d'habitat ancien dégradé au Sud du quartier ;
- Ouvrir le quartier sur le reste de la ville vers le canal au Nord et vers le centre-ville et la rue Pierre de Roubaix au Sud ;
- Créer de nouveaux espaces publics de proximité afin de poursuivre la dédensification du quartier et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Ces objectifs ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à associer la population aux réflexions inhérentes à la mise en œuvre d'un projet de requalification du quartier du Pile.

III. Modalités et bilan de la concertation

Par délibération n° 19 C 0152 du 5 avril 2019, les modalités de concertation relatives aux quartiers Alma-Cul de four ont été définies.

Par délibération n° 20 C 0453 du 18 décembre 2020, les modalités de participation du public en période de crise sanitaire ont été précisées.

En application de ces délibérations le processus d'information et de concertation engagé par la MEL, a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public du 1er mars au 16 avril 2021 selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et de panneaux de présentation accompagnés d'un registre pour recueil des avis :
 - au siège de la Métropole,
 - en mairie de Roubaix, en Mairie des quartiers Est de Roubaix et à la Maison du projet du Pile à Roubaix ;
- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un film de présentation accompagnés d'un registre pour recueil des avis sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/>) ;

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un film de présentation sur le site internet de la ville de Roubaix (<https://www.ville-roubaix.fr/>) ;
- Une présentation le 11 mars 2021 au Conseil de quartier et au Conseil citoyen. Dans le contexte de crise sanitaire, la présentation s'est déroulée en visio-conférence ;
- Une réunion publique le 22 mars 2021 permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées. Dans le contexte de crise sanitaire, la réunion publique s'est déroulée en visio-conférence. L'enregistrement vidéo de cette réunion publique a également été mis à disposition du public sur la plateforme citoyenne de la MEL ainsi que sur le site internet de la ville de Roubaix.

La concertation a été portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public a également été informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation. La distribution de tract a également été réalisée par la ville.

Les contributions issues de cette concertation, qu'elles aient été orales ou écrites, ont été intégrées de manière thématique au bilan de concertation repris en annexe à la présente délibération.

Ainsi, au total 84 contributions ont été exprimées : 76% d'entre elles de manière orale lors des réunions publiques dématérialisées et 24% de manière écrite grâce aux registres papier déposés en mairie de Roubaix et au siège de la Métropole Européenne de Lille ou au travers du site de la participation citoyenne de la MEL.

L'ensemble de ces contributions a permis l'expression de 69 questions ou observations ainsi que de 15 propositions. Ces contributions ont porté sur les thématiques suivantes :

Contributions	%
Déroulement de la concertation et participation du public au projet	37%
Relogement	35%
Démolition / réhabilitation	15%
Equipements publics / espaces publics	7%
Vie de quartier / vie associative	4%
Développement économique	1%
Santé	1%

Délibération DU CONSEIL

Il convient donc de tirer le bilan de cette concertation, de le soumettre à l'approbation et d'autoriser la poursuite du projet du PILE à Roubaix selon les orientations reprises ci-dessus.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De tirer le bilan de cette phase de concertation tel que repris en annexe ;
- 2) D'autoriser la poursuite du projet d'aménagement du Pile à Roubaix selon les orientations reprises ci-dessus enrichies du bilan ci-annexé.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 01/07/2021